

MÉMOIRE

présenté à la Commission de consultation
sur les pratiques d'accommodement reliées
aux différences culturelles

VIVRE ENSEMBLE

C'EST AUSSI AU CÉGEP
QUE ÇA S'APPREND



Service interculturel collégial

OCTOBRE 2007

***Penser, agir et s'engager
en éducation interculturelle,
en éducation aux droits et à la citoyenneté***

Service interculturel collégial

Cégep de Saint-Laurent

625, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent, (Québec), H4L 3X7

Téléphone : 514-747-6521 poste 7287

Adresse électronique : sic@videotron.net

Site web : www.service-interculturel-collegial.qc.ca

Membres du Conseil d'administration :

Madeleine Badibanga, *cégep de l'Outaouais*

Aline Baillargeon, *cégep du Vieux Montréal*

Johanne Beaulieu, *cégep de Jonquière*

Jean-Nil Boucher, *cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*

Michèle D'Haiti, *collège François-Xavier-Garneau*

Habib El-Hage, *collège de Rosemont*

Édithe Gaudet, *collège Ahuntsic*

Louise Lapierre, *cégep de Saint-Laurent*

Sylvie Loslier, *collège Édouard-Montpetit*

André Mercier, *cégep de Sherbrooke*

Sophie Morisset, *collège Lionel-Groulx*

Doug Miller, *Vanier College*



Depuis plus de trente ans, le Québec est engagé dans des relations internationales sur les plans économique, politique, commercial et culturel. Il se définit comme une société pluriethnique et ouverte sur le monde. Il reçoit des immigrants¹ de toutes origines et met sur pied des mesures et des actions permettant leur adaptation et leur intégration, dans toutes les institutions scolaires y compris les cégeps.

Dès la fin des années 80, la mise en place de la Charte de la langue française (Loi 101) fait en sorte que le milieu collégial accueille des immigrants de première et de deuxième génération et ce, surtout à Montréal. Leur arrivée pose aux cégeps deux défis majeurs : celui d'intégrer les étudiants de toutes origines afin de leur fournir un accès équitable à l'éducation et celui d'éduquer et de socialiser l'ensemble des étudiants de tous les cégeps à la pluriethnicité.

C'est dans ce contexte d'ouverture à la diversité ethnoculturelle que des personnes travaillant dans les collèges à divers titres, professeurs, administrateurs, professionnels, personnel de soutien, se sont regroupés en corporation au sein du Service interculturel collégial (SIC) en 1988. Ce dernier s'est doté de quatre objectifs :

- Développer une orientation commune en éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté pour l'ensemble des cégeps;
- Sensibiliser, former et fournir des outils conceptuels et pratiques;
- Cueillir, traiter et diffuser l'information théorique et pratique;
- Intervenir et faire des recommandations auprès des diverses instances.

Au fil des années, le SIC a déployé de multiples moyens pour atteindre ses objectifs. Mentionnons une information continue sur les préoccupations de ses membres et sur les nouvelles réalités du Québec, de nombreuses formations liées aux différentes facettes de l'éducation interculturelle, des droits et de la citoyenneté, des recherches ainsi qu'une collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ce mémoire, basé sur vingt ans d'expertise en matière d'interculturalisme, présente d'abord les enjeux de la pluriethnicité pour le réseau collégial ainsi que les balises encadrant ces derniers. Puis, il aborde la question des valeurs et des droits mis de l'avant dans un contexte collégial, suivie par celle de la diversité ethnique et de l'intégration collective, ensuite celle se rapportant aux pratiques d'harmonisation et d'accommodement. Finalement, nous présenterons des recommandations générales.

¹ Dans ce document, le générique est utilisé de façon épiciène.



1. ENJEUX DE LA PLURIETHNICITÉ DANS LES CÉGEPs

Il nous apparaît clair que la diversité ethnoculturelle est un apport important pour la société québécoise. Le SIC fait la promotion de cette diversité et agit comme consultant auprès des cégeps afin de :

- réussir l'accueil et l'intégration d'une clientèle diversifiée sur le plan ethnoculturel dans les cégeps;
- offrir des chances égales de réussite à tous en diminuant les obstacles à l'intégration scolaire (préjugés, manque d'outils pour l'apprentissage du français);
- faire de la pluriethnicité et de ses différentes dimensions un élément de formation pour l'ensemble des programmes de formation (techniques et pré-universitaire) du Québec;
- associer des personnes de toutes origines ethniques au développement du Québec et de ses projets de société.

Ceci ne se fait pas sans certains chocs et questionnements, et des balises pour répondre à ces enjeux sont devenues essentielles.

2. BALISES SOCIOJURIDIQUES

On retrouve actuellement pour les cégeps, des documents officiels, des lois en place et des programmes officiels qui servent de balises encadrant des décisions ou des actions. Mentionnons les plus importants :

- *Charte des droits et libertés de la personne*¹, Gouvernement du Québec, 1975.
- *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Gouvernement du Québec, 1990.
- *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, ministère de l'Éducation du Québec, 1998.
- *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle : un atout pour le collégial*, Service interculturel collégial, 1999.
- *Loi sur les Cégeps* L.R.Q. C-29.
- Lois reliées à différentes professions.

¹ Notamment l'article 10 de la Charte québécoise précise : « Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit. 10.1 Nul ne doit harceler une personne en raison de l'un des motifs visés dans l'article 10. »



Le SIC adhère aussi à la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* (1998) qui fait ressortir trois principes qui devraient guider l'action et la réflexion des cégeps en matière d'éducation interculturelle :

- La promotion de l'égalité des chances pour l'ensemble des élèves;
- La maîtrise du français, langue commune de la vie publique;
- L'éducation à la citoyenneté démocratique dans un contexte pluraliste.

3. LES VALEURS ET LES DROITS

Dans un contexte scolaire et social caractérisé par la pluralité, où l'on veut maintenir et rappeler le sens de la démocratie respectueuse des droits et libertés inscrits dans la Charte québécoise, le Service interculturel collégial fait la promotion de l'éducation interculturelle, de l'éducation aux droits et à la citoyenneté. Par ailleurs, dans la foulée des transformations sociales des dernières années, il reconnaît l'importance des valeurs publiques communes telles que l'égalité entre les hommes et les femmes, le français comme langue officielle de communication et la séparation de l'État et de la religion (Gouvernement du Québec, 1993). Le SIC fait aussi sienne l'importance de présenter et de promouvoir la culture québécoise auprès de tous les cégépiens et particulièrement aux élèves issus de l'immigration (MEQ, 1998).

Au cours des dernières années, le Québec a développé une approche interculturelle propre au Québec, que nous trouvons impératif d'enrichir, de diffuser, de promouvoir. Dans cette lancée, nous nous devons d'adapter certaines pratiques sociales et pédagogiques à la réalité pluriethnique des cégeps afin de favoriser l'intégration scolaire de tous. Nous reconnaissons aussi l'importance d'une ouverture aux différences tout en respectant les acquis sociaux des dernières années.

Les droits et libertés ne sont pas absolus et doivent être appliqués dans un contexte donné. Ainsi, les conflits de droits doivent être analysés en fonction de certaines balises et en les replaçant dans un contexte particulier qui en définira la portée et les limites. De plus, selon l'article 9.1 de la Charte des droits, les libertés et droits fondamentaux « s'exercent dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec ».

Les documents mentionnés au point 2 établissent ces balises sur lesquelles l'école québécoise s'appuie pour garantir le **droit à l'égalité, la liberté d'expression** et le **droit à l'éducation** et **favoriser une socialisation commune** au sein d'une société de plus en plus diversifiée au point de vue linguistique, ethnique, social, culturel et religieux. Ces documents doivent guider les principes et actions de tous afin de vivre dans une société ouverte qui se veut juste et équitable pour tous.

Par ailleurs, le Service interculturel collégial préconise une éducation aux droits pour l'ensemble des cégépiens. Celle-ci se construit sur l'acquisition de connaissances, sur des valeurs telles que la dignité, la justice, la solidarité et sur les concepts sociaux qui en découlent, tels que la réciprocité, la démocratie, les droits (droits individuels et



collectifs, droits de différentes catégories, droits de différentes générations), l'équité, la discrimination, le harcèlement, l'exploitation, la coopération, l'accommodement raisonnable, la pluralité, le rapport entre minorité et majorité, l'égalité; la familiarisation avec les instruments de protection des droits, tels que l'étude de la Charte des Nations Unies, des différentes conventions internationales, des chartes canadienne et québécoise; l'acquisition de connaissances sur les institutions de défense de droits, les mécanismes de protection et les recours, ainsi que les différentes organisations non gouvernementales et les groupes militants qui défendent et font la promotion des droits humains. Ces informations contribuent à développer des attitudes de tolérance, de respect, de solidarité inhérentes aux droits humains, ainsi que des attitudes de vigilance face aux manifestations de discrimination (SIC, 1999 ; Loslier, Pothier, 1999, 2002).

4. LA DIVERSITÉ CULTURELLE DANS LES CÉGEPs ET L'INTÉGRATION DES ÉTUDIANTS ISSUS DE L'IMMIGRATION

4.1 Connaissance d'une clientèle issue de l'immigration

Même s'il existe peu de données exhaustives révélant la diversité ethnoculturelle des étudiants dans les cégeps, le ministère de l'Éducation a publié en 1999 des données sur les étudiants allophones. Ces données mentionnent des pourcentages variant de 3 % (cégeps de l'Outaouais et Édouard-Montpetit) à 20-30 % (collèges de Rosemont, Bois-de-Boulogne, Saint-Laurent, Ahuntsic et Marie-Victorin).

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a publié plus récemment des données sur les pays de naissance et les langues maternelles de la population immigrante âgée de 15 à 24 ans et arrivée au Québec entre 2000 et 2003. Nous y apprenons que ce groupe d'âge provient surtout de la Chine, du Maroc, de la France, des Indes et d'Haïti. Nous apprenons aussi que l'arabe est la première langue maternelle de ce groupe d'âge, suivi de l'espagnol, du français, du mandarin et du créole (Henry, 2004).

Nonobstant ces données, les cégeps qui veulent réellement connaître leur clientèle ethnoculturelle doivent se doter d'instruments de cueillette de données auprès de leurs élèves. Par exemple, depuis quelques années, plusieurs cégeps ont mis en place des outils de connaissance de cette clientèle sous forme de questionnaires (Vieux-Montréal, Rosemont, Ahuntsic, Bois-de-Boulogne, Vanier). Des données sur la provenance des élèves, mais aussi sur les pays de provenance de leurs parents, la date de leur arrivée au Québec, la connaissance leur langue maternelle nous apparaissent essentielles si l'on veut offrir des services adaptés à cette clientèle.

4.2 Projets d'aide à la réussite et à l'intégration des élèves issus de l'immigration

Les cégeps ont été pro-actifs dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des élèves issus de l'immigration. On note ici beaucoup de bonne volonté de la part des professeurs



et des membres du personnel des cégeps. Plusieurs actions ont été posées comme l'introduction de compétences interculturelles dans les programmes du collégial, la mise en place de mesures de soutien linguistique pour les allophones¹, le développement d'une expertise en pédagogie interculturelle et l'ajustement des activités parascolaires à la réalité ethnoculturelle et internationale. Des recherches ont aussi tracé un portrait de cette clientèle et mis en lumière leurs difficultés d'apprentissage et d'intégration (Tchoryk-Pelletier, 1988 ; Lapierre, Loslier, 2000).

■ Introduction de compétences interculturelles dans les programmes

Relevant souvent de l'initiative individuelle dans les années 80, il y a aujourd'hui l'introduction concrète de compétences ou d'objectifs interculturels dans la formation des futurs intervenants. Dès le début des années 90, la grande majorité des programmes de Techniques humaines ont introduit une ou plusieurs compétences interculturelles à développer : par exemple en Techniques policières, Soins infirmiers, Intervention en délinquance, Éducation à l'enfance, Travail social, Éducation spécialisée et Loisirs, etc. Dans le programme préuniversitaire de Sciences humaines, par exemple, un but général du programme a été introduit visant à *Situer la citoyenneté dans un contexte de mondialisation*.

■ Les mesures de soutien linguistique

La maîtrise du français est un objectif pour l'ensemble des élèves dans les collèges francophones et plusieurs mesures ont été mises en place pour aider les élèves qui ont des difficultés en français oral et écrit. Par exemple, plusieurs cégeps ont créé un, deux ou trois cours de *mise à niveau en français* et la grande majorité des cégeps mettent à la disposition de leurs élèves des Centres d'aide en français et ce, pour tous les élèves qui en ont besoin. Les cégeps à forte concentration ethnoculturelle offrent un soutien particulier aux allophones et ont développé des outils reliés à l'apprentissage d'une langue seconde. Des recherches ont révélé des problèmes d'apprentissage de la langue française chez certains groupes allophones et ont fait des recommandations très précises (Antoniadès, Chéhadé, Lemay, 2001).

Enfin, tous les cégeps ont des *Politiques de promotion de la langue française* et offrent non seulement du soutien académique mais aussi des concours d'écriture, des débats oratoires et de la publicité favorisant l'utilisation adéquate de la langue française.

■ La pédagogie interculturelle

Les professeurs des cégeps sont des experts dans leur discipline. Ils enseignent la biologie, la criminologie, le graphisme, etc. Une bonne partie d'entre eux n'ont pas de formation en pédagogie interculturelle : ils acquièrent des compétences pédagogiques en enseignant et au cours de leur formation continue. Enseignant dans des classes composées d'élèves venant de partout ou devant former les élèves à la pluriethnicité, les professeurs doivent travailler sur plusieurs aspects de leur pédagogie : gestion de classe, communication interculturelle, connaissance de leurs élèves, diversité ethnoculturelle, antiracisme, etc.

Les cégeps ont développé une expertise et montrent une ouverture sans équivoque sur le monde et la diversité ethnoculturelle. Les jeunes cégépiens naviguent sur Internet,

¹ Rappelons qu'on retrouve maintenant dans les cégeps les cours de francisation (Centre d'intégration des immigrants.)

côtoient des gens de cultures différentes, de religions diverses, voyagent et devront de plus en plus développer des compétences et des attitudes pour travailler dans des équipes pluriethniques ici et ailleurs. Les professeurs doivent être mieux formés pour répondre à ces besoins. Bien qu'il existe quelques recherches sur le contenu d'une pédagogie interculturelle et les stratégies d'enseignement (Lemay, 1993 ; Barrette, 1996 ; Gaudet, Lafortune, 2000 ; Gaudet, 2005), elles demeurent nettement insuffisantes.

■ **Les activités parascolaires**

Plusieurs activités de connaissance de l'autre et de sensibilisation à la diversité ethno-culturelle sont offertes, et ce, dans la grande majorité des cégeps. La réalisation de ces activités s'inscrit souvent dans le cadre de l'animation socioculturelle ou des services pédagogiques ; par exemple, on utilise des thématiques comme la Semaine nationale interculturelle, la Semaine d'actions contre le racisme, le Mois de l'histoire des Noirs, ou encore des activités de rapprochement interculturel comme le jumelage interculturel, la Quinzaine des cultures, la semaine de la citoyenneté, la ligue d'improvisation multiculturelle, les expositions, le théâtre, les débats sur les enjeux des relations interethniques, les comités étudiants pluriethniques et, enfin, les stages en milieux multiculturels.

4.3. Mise en place de politiques d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle dans les cégeps

De 1999 à 2003, faisant suite au document *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* du MEQ (1998), les cégeps, aidés dans leur démarche par le Service interculturel collégial, se sont dotés de politiques institutionnelles et/ou d'orientations interculturelles. Jusqu'à ce jour, plus de la moitié des cégeps du Québec ont fait cette démarche visant à introduire ces politiques et orientations dans leurs pratiques quotidiennes.

■ **Politiques d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle**

L'existence d'une politique interculturelle permet :

- d'encadrer des processus de décisions en les situant par rapport à des valeurs partagées;
- d'instituer un processus de mise à jour des données et informations en matière ethno-culturelle afin de mieux comprendre ces réalités;
- d'assurer le suivi de l'implantation de l'éducation interculturelle dans les programmes, dans les activités étudiantes et dans les processus administratifs de service et de travail;
- d'établir les responsabilités en matière de promotion de la diversité;
- de créer un lieu de médiation entre les communautés minoritaires et la majorité;
- de définir la nature et les limites des accommodements raisonnables et le processus décisionnel en cette matière (Tremblay, 2007).

■ **Mise en place de comités responsables du dossier interculturel**

Plusieurs cégeps ont opté pour cette mesure : la mise en place des comités composés des membres du personnel, d'étudiants et d'administrateurs. Ces comités ont comme objectifs l'intégration et la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration. Ils s'occupent :



- de mettre en place des projets de sensibilisation à la diversité pour l'ensemble des élèves du collège;
- de mettre en place des politiques ou des orientations interculturelles et les faire connaître dans leur cégep;
- de recevoir et analyser les demandes d'accommodements;
- de gérer les conflits s'il y a lieu et de proposer des accommodements.

■ Programme de subvention du ministère de l'Éducation

Pour aider les cégeps, le ministère de l'Éducation met à la disposition de ceux-ci un Programme de subvention¹ qui vise à aider les cégeps à monter des projets de sensibilisation, de formation, d'encadrement visant la réussite et l'intégration des élèves issus de l'immigration. Nous remarquons que depuis quelques années, de plus en plus de cégeps font des demandes de subventions dans le cadre de ce programme.

Voici quelques exemples d'activités subventionnées par ce programme : au collège François- Xavier-Garneau, on organise des activités (conférences, films, forums de discussion) pendant tout le mois de février dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs; au cégep de Limoilou, à chaque année on présente une religion par le biais de visites de lieux de culte, conférences, repas communautaire; au collège de Rosemont, un intervenant social et communautaire s'occupe de la gestion de la diversité (par exemple, la médiation interculturelle).

Il est à noter qu'autant les cégeps de régions que les cégeps de la région de Montréal font des demandes dans le cadre de ce programme. Les activités ne sont pas nécessairement les mêmes, mais partout dans les cégeps, il y a un souci de promouvoir la diversité sous l'angle de l'interculturel.

■ L'intégration des élèves issus de l'immigration

Selon nous, les élèves s'intègrent relativement bien au cégep; ils s'expriment en français (plusieurs recherches le démontrent), développent des relations amicales interculturelles et adoptent les valeurs de la société québécoise (par exemple, l'égalité entre les hommes et les femmes, le respect de l'environnement).

Cependant, plusieurs élèves issus de l'immigration ont plus de difficulté à développer un sentiment d'appartenance à leur cégep. Par exemple, on note que moins d'élèves issus de l'immigration participent aux activités socioculturelles dans les cégeps. Comment expliquer cela ? Plusieurs élèves vivent une situation de minoritaires, ils vivent dans des « bulles ethniques ». Les cafétérias ont des zones géographiques : les Haïtiens ensemble, les Latinos, les Arabes, etc.

Les professeurs ont aussi ces difficultés d'intégration dans leur classe et il leur faut beaucoup d'imagination pour faire travailler les élèves en équipes multiethniques. De nombreux élèves participent peu aux échanges, peut-être par crainte d'affrontements possibles. Plusieurs ont une double identité, une à la maison, l'autre au cégep et ils développent les stratégies identitaires qui leur conviennent. Si ces élèves ont besoin d'aide pour s'intégrer, ils ont aussi des responsabilités. Le processus d'intégration repose sur les élèves mais

¹ Programme de Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle.



doit être soutenu par les cégeps. Les cégeps doivent aider les élèves à s'intégrer, mais ceux-ci doivent aussi y consacrer des efforts. En ce sens, les parents comme les organismes d'aide et de services aux immigrants ont aussi une part de responsabilité et devraient se concerter dans un même effort d'intégration.

5. ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES ET PRATIQUES D'HARMONISATION

Dès sa création, le SIC s'est présenté comme un lieu de rencontre et d'échange sur les questions et réflexions soulevées par une clientèle de plus en plus diversifiée d'un point de vue ethnique, social, religieux ainsi que sur les solutions pour répondre aux besoins du milieu. De nombreuses préoccupations reliées au contenu de cours, à la pédagogie, à la vie sociale du cégep se sont exprimées. Et, au fil des années, plusieurs ajustements concertés ont été réalisés. Devant les nouveaux besoins de la clientèle, les professeurs et autres membres du personnel se sont ajustés. Si des solutions à court terme et à plus long terme ont été mises de l'avant, le traitement du « cas par cas » a cependant souvent été l'option privilégiée. Dès 2000, le Service interculturel collégial a exploré le domaine des accommodements raisonnables en offrant des formations suivies de publications sur ce sujet (site web : www.service-interculturel-collegial.qc.ca).

On remarque que dans une large mesure, il y a beaucoup de bonne foi et d'énergie visant la réussite des élèves et leur intégration sociale d'abord au cégep puis dans la société à plus long terme. Rappelons toutefois, que la mission éducative des cégeps est d'une part, de présenter aux jeunes adultes, peu importe leur origine ethnoculturelle ou ethno-religieuse, dans un programme comme dans un cours, plusieurs points de vue (par exemple, différents auteurs), sous différents angles (par exemple plusieurs théories) en utilisant des méthodes pédagogiques différenciées. D'autre part, les professeurs doivent tout mettre en œuvre pour s'assurer d'une formation académique pertinente en vue de la réussite des élèves et leur intégration au marché du travail. Ainsi, les membres du personnel ne peuvent et ne veulent pas tout accepter au nom de la diversité ethnoculturelle. Un colloque tenu en juin 2007 a permis aux membres du personnel des cégeps d'échanger sur les demandes formulées par des étudiants de différentes ethnies dans les différents collèges. Ces demandes peuvent être classées en quatre catégories :

1 – CERTAINES DEMANDES ONT FAIT L'OBJET D'AJUSTEMENTS CONCERTÉS : par exemple, le foulard islamique

Dans les classes, les étudiantes musulmanes qui portent le foulard islamique sont relativement bien acceptées. Par contre, dans certains cours, les règles de sécurité priment : par exemple, en aéronautique et en ébénisterie, les étudiantes doivent porter un foulard collé au visage et inséré dans leurs vêtements de façon à pouvoir manipuler de la machinerie en toute sécurité; en salle d'opération, dans les stages de soins infirmiers, on oblige les étudiantes à porter un voile aseptisé; en laboratoire de chimie, un voile



ignifuge a été exigé. Ainsi, dans la mesure du possible et compte tenu de règles de sécurité ou autres, les professeurs ou les étudiants ont trouvé des solutions ou des alternatives mutuellement acceptables.

2 – CERTAINES DEMANDES ONT ÉTÉ REFUSÉES :

2.1 L'exemption de cours d'éducation physique

Plusieurs demandes sont faites par des élèves musulmans pour être exemptés d'un cours d'éducation physique en piscine, alléguant qu'ils ne peuvent être vus en maillot de bain par des personnes de sexe opposé; la décision qui a été prise a été de ne pas exempter les élèves mais de leur proposer de s'inscrire à d'autres cours d'éducation physique puisqu'ils ont un choix à faire parmi un certain nombre d'activités physiques.

2.2 Des contenus pédagogiques

Les professeurs refusent de faire des changements au niveau des contenus reconnus dans les différents programmes du ministère de l'Éducation. Par exemple, même si des groupes créationnistes (chrétiens fondamentalistes, Témoins de Jéhovah, etc.) contestent la théorie de l'évolution enseignée dans les cégeps, les professeurs ne peuvent pas et ne veulent faire de compromis sur ce type de demande.

2.3 Des méthodes pédagogiques

Devant des contestations reliées à l'étude de certains livres ou de méthodes pédagogiques enracinées dans le cursus scolaire collégial, des départements et des professeurs ont refusé de faire tout compromis. Par exemple, en histoire de l'Art où on aborde la nudité, ou encore en arts plastiques où les étudiants doivent dessiner des nus à partir de modèles vivants, il n'y a pas lieu de faire de compromis. Par contre, ces demandes interpellent beaucoup les professeurs qui se questionnent et discutent en département lorsqu'ils sont devant ce genre de demandes.

3 – D'AUTRES DEMANDES FONT L'OBJET DE QUESTIONNEMENT : par exemple, un local de prière

Des demandes de lieux de prière sont régulièrement faites dans plusieurs cégeps et font l'objet de discussion. Actuellement, les réponses sont diverses, allant du refus (soit à cause d'un manque de locaux ou à cause d'une augmentation des demandes) à l'acceptation, et même à la création d'un local de prière.

4 – DES SITUATIONS REFLÈTENT DES TENSIONS SOUVENT RELIÉES AUX :

4.1 Relations hommes/femmes :

- refus par certains étudiants d'avoir une femme comme professeur ou membre du personnel en situation d'autorité;
- refus d'élèves musulmanes de présenter une chorégraphie dans un cours de danse devant leurs collègues masculins.

Ici, les réponses passent par l'affirmation de l'égalité entre les hommes et les femmes.



4.2 Des pratiques religieuses :

- demandes de report d'examens pour fêtes et rituels religieux (par exemple, demandes du report d'un examen cardio qui arrive au milieu du ramadan);
- absentéisme relié à des pratiques religieuses.

Dans certains cégeps, on met à la disposition des professeurs des calendriers inter-culturels qui font mention des fêtes religieuses les plus importantes. Les professeurs décident alors des moments où se dérouleront leurs évaluations.

- refus de participer à des activités pédagogiques : dans des cours de biologie, des élèves musulmans ont refusé de disséquer un fœtus de porc; dans les cours de diététique, certains élèves refusent de goûter à certaines viandes comme le porc.

Ici, après des discussions entre les professeurs, on a permis à tous les élèves de goûter à d'autres viandes, telles que le boeuf, le veau, le poulet, etc.

En conclusion, les membres du personnel des cégeps sont plutôt ouverts à l'intégration de la clientèle ethnoculturelle et tentent, dans la mesure du possible, de régler les situations irritantes ou les demandes particulières. Ils mentionnent qu'ils n'ont pas eu souvent à faire à des accommodements raisonnables, mais plutôt des ajustements concertés. Actuellement, les professeurs et les membres du personnel des cégeps tentent de régler les situations au « cas par cas »; par contre, il faut noter que les demandes diverses d'ajustements ou de modifications des façons de faire augmentent. Devant cet état de fait, il devient plus difficile de trouver individuellement des ajustements. Les demandes ne représentent plus des situations exceptionnelles, mais un phénomène de plus en plus présent, surtout dans les cégeps de la région de Montréal.

Il semble que les professeurs et les membres du personnel se sentent quelquefois démunis devant les demandes de certaines clientèles, d'autant plus que les conditions d'enseignement et des services se sont transformées au cours des années. En effet, les classes sont de plus en plus nombreuses et hétérogènes, les élèves provenant de milieux très différents tant d'un point de vue géographique, social, linguistique que religieux. Les demandes et les besoins sont de plus en plus variés et les professeurs ont souvent l'impression qu'ils ne sont pas préparés à répondre à ceux-ci et ne se sentent pas soutenus par leur institution.



6. RECOMMANDATIONS

Attendu que

- le Service interculturel collégial fait la promotion, auprès de l'ensemble des cégeps, de l'approche interculturelle dans le respect de la diversité et de l'intégration collective au sein d'une société démocratique, pluraliste et francophone et ce, depuis 20 ans;
- la gestion de la diversité ne peut se réduire à la seule dimension des accommodements raisonnables mais s'appuie plutôt sur la compréhension d'une problématique plus large, celle de l'intégration scolaire des élèves et du développement de relations harmonieuses dans les cégeps comme dans la société;
- les actions de l'ensemble des cégeps du Québec en matière d'éducation interculturelle, d'éducation aux droits et à la citoyenneté nécessitent une approche globale et systémique qui vise l'ensemble des personnels des cégeps et des élèves;
- la mission éducative des cégeps est de présenter aux jeunes adultes, peu importe leur origine ethnoculturelle ou ethnoreligieuse, dans un programme comme dans un cours, plusieurs points de vue (par exemple, différents auteurs), sous différents angles (par exemple, plusieurs théories) en utilisant des méthodes pédagogiques différenciées afin qu'ils puissent choisir, réfléchir, critiquer et se questionner. Toutefois, les professeurs doivent tout mettre en œuvre pour s'assurer d'une formation académique pertinente pour assurer la réussite des élèves et leur intégration au marché du travail.

NOUS RECOMMANDONS que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- encourage les cégeps à développer une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle et un plan d'action relié à cette politique.
- maintienne et améliore son *Programme de Soutien à l'intégration des communautés culturelles et à l'éducation interculturelle*, entre autres par l'ajout de ressources financières.
- favorise la recherche appliquée visant la connaissance des besoins des élèves issus de l'immigration ainsi que la création d'outils de formation adaptés à la réalité pluriethnique du Québec.
- s'engage à créer un outil de référence précisant les balises se rapportant à la gestion de la diversité dans les cégeps.
- publie régulièrement des données sur la clientèle ethnoculturelle présente dans les cégeps et encourage à réviser et à enrichir le questionnaire « Aide-nous à te connaître » de façon à mieux connaître la clientèle ethnoculturelle.
- rende obligatoire une formation en interculturel, aux droits et à la citoyenneté dans tous les programmes offerts dans les cégeps.



NOUS RECOMMANDONS que les cégeps :

- rédigent ou mettent en œuvre une politique ou des orientations d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle ainsi qu'un plan d'action dans leur établissement en tenant compte de leur réalité. Ceci devrait se manifester par la nomination d'une personne responsable, porteur du dossier interculturel ainsi que la création d'un comité constitué de membres des différents personnels et instances.
- établissent des structures d'accueil adaptées aux besoins des élèves issus de l'immigration.
- mettent en place des mesures d'aide en français adaptées aux besoins des élèves allophones.
- développent un espace de dialogue culturel en intégrant davantage d'éléments de la culture québécoise.
- poursuivent leurs pratiques d'harmonisation à partir de balises claires et de concertation de tous les intervenants.
- favorisent la formation initiale et continue d'une compétence interculturelle, aux droits et à la citoyenneté pour tous les membres des personnels des cégeps (par exemple, perfectionnement collectif, formation offerte par le SIC, certificat de perfectionnement des maîtres, etc.).
- approfondissent notre connaissance des difficultés des allophones et des obstacles qu'ils doivent franchir pour obtenir leur diplôme collégial.
- encouragent les partenariats avec des organismes externes comme les Maisons de la Culture, les Centres d'intégration des immigrants, l'Institut du Nouveau Monde, etc.
- encouragent les services d'animation socioculturelle à continuer leur travail de sensibilisation à la réalité interculturelle et à mettre en valeur des éléments de la culture québécoise par des activités parascolaires.



BIBLIOGRAPHIE

ANTONIADES, Éléonore, Mona CHÉHADÉ et Denyse LEMAY. *La réussite en français des allophones au collégial : constat, problématique et solutions*, collèges de Bois-de-Boulogne et Marie-Victorin, 2001.

BARRETTE, Christian, GAUDET, Édith et LEMAY Denyse. *Guide de communication interculturelle*, Montréal, Éditions du renouveau pédagogique, 1996.

GAUDET, Édith. *Relations interculturelles. Comprendre pour mieux agir*, Montréal, Éditions Modulo, 2005.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1990.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles*, Avis du Conseil supérieur de l'Éducation, 1993.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Éduquer à la citoyenneté*, Conseil supérieur de l'éducation, rapport annuel, 1998.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, ministère de l'Éducation, Québec, 1998.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Statistiques sur les élèves allophones au collégial*, ministère de l'Éducation, Direction de l'enseignement collégial, 1999.

HENRY, Irvine. « L'immigration au Québec en regard du milieu collégial », ministère des relations avec les citoyens et de l'Immigration, publié dans *Le cégep : reflet d'une société pluraliste et ouverte sur le monde*, Actes du colloque du Service interculturel collégial, 2004.

LAFORTUNE, Louise et GAUDET, Édith. *Une pédagogie interculturelle pour une éducation à la citoyenneté*, Montréal, Éditions du Renouveau pédagogique, 2000.

LEMAY, Denyse. *Formation interculturelle*, Rapport de recherche Parea, cégep Bois-de-Boulogne, 1993.

LAPIERRE, Louise et LOSLIER, Sylvie. *Identité immigrante et apprentissage en contexte collégial*, Montréal, Cégep de Saint-Laurent, 2000.

LOSLIER, Sylvie et POTHIER, Nicole. *Droits et libertés.... Un parcours de luttes et d'espoir*, Montréal, Service interculturel collégial et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 1999.

LOSLIER, Sylvie et POTHIER, Nicole. *Droits et libertés... A visage découvert au Québec et au Canada*, Montréal, Chenelière/Mc-Graw-Hill, 2002.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL. *Une Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle : un atout pour le collégial*, Montréal, Service interculturel collégial, 1999, 26 p.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL. *La culture publique commune : du contrat moral à l'accommodement raisonnable*, Montréal, Actes du colloque, Service interculturel collégial, octobre 2007, 44 p.

TCHORYK-PELLETIER, Peggy. *L'adaptation des minorités ethniques*. Rapport de recherche Parea, cégep de Saint-Laurent, 1989.

TREMBLAY, Raymond-Robert, « Élaboration d'une politique institutionnelle en éducation interculturelle », *La culture publique commune : du contrat moral à l'accommodement raisonnable*, Actes du colloque, Service interculturel collégial, octobre 2007, 44 p.